

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1) Le prestataire de formation

Besset Aurélie, Centre Hibiki, 12 avenue Jean Jaurès, 33530 Bassens, France

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511 338 683

Organisme de formation enregistré sous le numéro 75331158733 auprès de la région Nouvelle-Aquitaine.

2) Le bénéficiaire

.....
Est conclu une convention de formation professionnelle en application des **articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail**

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie prévue à l'article L.6313-3 de la sixième partie du Code du travail, à savoir les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L.6313-1 du Code du travail doivent être réalisées conformément à un **programme préétabli** qui, en fonction d'**objectifs déterminés**, précise le **niveau de connaissances préalables requis** pour suivre la formation, les **moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement** mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de **suivre son exécution et d'en apprécier les résultats**.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

.....
Date de la session : du / / au / /

Nombre d'heures par stagiaire : 16 Heures sur 2 jours

Horaires de formation : 9H/13H – 14H/18H

Lieu de la formation : LOCAUX LOUES EN FONCTION DU LIEU DE FORMATION

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention. Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont :

- - CAP esthétique
- - Formation correspondante à l'action de formation

Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder : 6 personnes maximum

II – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE :

Maîtrise de la langue française ou anglaise ou présence d'un traducteur

III –MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

Apprentissage de protocole : théorie et pratique, révision du protocole entier afin de pouvoir bien enchaîner les différentes techniques apprises pendant la formation. Un livret pédagogique avec photos sera fourni à chaque stagiaire pour une prise de note efficace.

IV – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Evaluation de leurs intégrations au cours de l'après-midi du dernier jour. Les élèves travaillent 2 par 2, sous la supervision attentive de la formatrice. Si le nombre des élèves est impair, la formatrice trouvera un modèle. A la fin de l'évaluation, une grille d'évaluation sera remise au stagiaire et des conseils seront apportés par la formatrice afin d'améliorer la pratique.

V – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, un **attestation** mentionnant la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation **sera remise au stagiaire** à l'issue de la formation et à la suite de l'évaluation de leurs intégrations.

VI – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Des feuilles d'émergence seront signées par les stagiaires et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

VII – DELAI DE RETRACTATION :

A compter de la date de signature de la présente convention, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

VIII – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

IX – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à :

VOIR DEVIS

TVA non applicable, article 293B du CGI

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session. **Un acompte de 100 euros par stagiaire est demandé à l'inscription et sera encaissé après le délai de 10 jours de rétractation. Le solde est payable le premier jour de formation.**

X –DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire perd l'acompte de 100 Euros par stagiaire versé à la signature de cette convention à titre de dédommagement. **Cette somme de 100 Euros ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur.**

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à la présente convention.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au remboursement de l'acompte de 100 Euros par stagiaire à titre de dédit.

En cas de réalisation partielle (à partir d'une heure, coût d'une journée de formation : 300 Euros), l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement intégral de la formation pour tous les stagiaires inscrits au titre de dédommagement. **Cette somme par stagiaire ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur. Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.**

X – LITIGES

En cas de litiges, le tribunal compétent est celui du domicile de l'organisme de formation

Fait à, en deux exemplaires
Le

L'entreprise bénéficiaire
Signature

L'organisme de formation
Signature

